



PROGRAMME DE RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE DE L'INDUSTRIE MINIÈRE CANADIENNE

Qu'est-ce que le Programme de reconnaissance professionnelle de l'industrie minière canadienne?

Le Programme de reconnaissance professionnelle de l'industrie minière canadienne (PRPIMC) est le premier – et le seul – programme de reconnaissance professionnelle des travailleurs de l'industrie minière au Canada. Il représente la norme de l'industrie pour valider les compétences, les connaissances et l'expérience des travailleurs de l'industrie minière.

Le PRPIMC récompense les ouvriers miniers qui ont démontré leurs compétences et leur expertise en répondant aux normes professionnelles canadiennes (NPC) établies par l'industrie minière canadienne. Les NPC constituent également les bases du développement de la main-d'œuvre, de l'élaboration de programmes dans les établissements d'enseignement et de l'harmonisation des programmes de formation des entreprises.

Elles s'appliquent actuellement aux sept professions suivantes :

- Mineur/mineuse de fond
- Mineur/mineuse de surface
- Opérateur/opératrice dans le traitement de minerais
- Foreur/foreuse au diamant
- Superviseur/superviseure de premier niveau
- Formateur/formatrice de l'industrie
- Opérateur/opératrice de treuil



 La mesure de l'expertise de l'industrie minière

Obtenez votre reconnaissance

Vous êtes un professionnel du secteur minier? Obtenez la reconnaissance que vous méritez tant! La reconnaissance professionnelle accordée dans le cadre du PRPIMC constitue un titre de compétences reconnu à l'échelle nationale qui met en valeur votre expérience et votre engagement envers la sécurité. La reconnaissance professionnelle vous permet

également de faire progresser votre carrière et d'exprimer votre fierté d'être un professionnel du secteur minier, tout en ouvrant la voie à un plus grand nombre de possibilités d'emploi dans l'ensemble du pays.

VOUS POUVEZ OBTENIR VOTRE RECONNAISSANCE DE DEUX FAÇONS :

Évaluateur en milieu de travail

Les établissements désignés du Conseil RHIM participent activement au PRPIMC et disposent d'évaluateurs en milieu de travail (EMT) qualifiés sur place pour évaluer les compétences, les connaissances et l'expérience des travailleurs au moyen d'une évaluation axée sur les compétences.

Comité d'examen

Les travailleurs consignent et évaluent leurs propres compétences, connaissances et expérience, et fournissent trois références professionnelles qui seront évaluées par un comité d'examen composé de trois experts en la matière. Ceux-ci devront prendre une décision unanime quant à la reconnaissance professionnelle.

Faites reconnaître votre main-d'œuvre

La reconnaissance professionnelle aide les employeurs à améliorer leur productivité en faisant de leurs investissements en formation des atouts mesurables. Elle permet aussi aux employeurs de choisir de souligner leur conformité aux normes de sécurité les plus élevées de l'industrie. De plus, le PRPIMC constitue un moyen d'accroître la satisfaction des employés et leur maintien en poste puisqu'il permet de reconnaître officiellement leurs compétences durement acquises. Cette initiative s'inscrit dans les efforts du Conseil RHIM pour que l'industrie minière et ses professions soient une source de fierté pour les travailleurs, et que la population les perçoive à leur juste valeur.

Devenez un employeur ou un établissement désigné du PRPIMC en communiquant avec le Conseil RHIM.

Portail du PRPIMC

Le portail du PRPIMC est un répertoire national qui permet de suivre et de consigner l'apprentissage, l'expérience et l'acquisition de compétences. Il illustre le processus de reconnaissance professionnelle et facilite la consignation de la formation, des parcours de carrière et du perfectionnement professionnel continu en faisant le suivi des cartes de qualification, des certificats, des prix, etc. Il s'agit d'un outil essentiel pour appuyer la mise en œuvre du PRPIMC tant par les employeurs que par les employés.

cmcp.microsoftcrmportals.com/cmcp-landing

À PROPOS DU CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DE L'INDUSTRIE MINIÈRE

Le Conseil RHIM est la source d'information sur le marché du travail dans l'industrie minière au Canada. Cet organisme sans but lucratif indépendant a pour mission de stimuler la collaboration entre les sociétés d'exploitation et d'exploration minière, les syndicats, les sous-traitants, les établissements d'enseignement, les associations minières et les groupes autochtones. Il cherche également à cerner et à relever les défis du secteur canadien des minéraux et des métaux sur le plan des ressources humaines et de la main-d'œuvre.

**VISITEZ LE SITE
CONSEILRHIM.CA**

COMPÉTENCES. RECONNAISSANCE. POSSIBILITÉS.

Pour obtenir plus de renseignements sur le Programme de reconnaissance professionnelle de l'industrie minière canadienne, communiquez avec le Conseil RHIM par téléphone au **613.270.9696** ou par courriel à certification@mihr.ca.